

**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT DE PRESTATAIRES SERVICES POUR LES  
FORMATIONS EN ENTREPRENEURIAT ET ELABORATION DE  
PLANS D’AFFAIRES AU PROFIT DES JEUNES ET FEMMES  
BENEFICIAIRES DU PROJET JEM II DANS LES REGIONS DU  
CENTRE SUD & DU PLATEAU CENTRAL**

Aout 2023

**INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET ET LA MISSION**

<b>Organisme porteur du projet :</b>	Organisation internationale pour les migrations (OIM)
<b>Titre du projet :</b>	Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans les régions du Centre Est – Centre Sud et Plateau Central
<b>Donateurs :</b>	Gouvernement d'Italie – Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)
<b>Période de mise en œuvre :</b>	36 mois (septembre 2021 – aout 2024)
<b>Partenaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaire Technique : Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi</li> <li>• Partenaires de mise en œuvre : Collectivités territoriales, services techniques déconcentrés de l'Etat (STD), ONG/OSC, Institutions financières et les Mouvements et associations de jeunes</li> </ul>
<b>Couverture géographique de la mission</b>	Régions du Centre Sud et du Plateau Central
<b>Bénéficiaires finaux &amp;/ou groupes cibles du projet JEM II</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes de 18 à 35 ans (Femmes, Hommes y compris personnes handicapés)</li> <li>• Population locale</li> </ul>
<b>Titre de la mission</b>	Recrutement de prestataires services pour les formations en entrepreneuriat et élaboration de plans d'affaires au profit des jeunes et femmes bénéficiaires du projet JEM II dans les régions du Centre Sud & du Plateau Central
<b>Lieu de la mission</b>	Régions du Centre Sud et Plateau Central <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef lieux de provinces</li> <li>- Chef lieux de communes</li> </ul>
<b>Durée de la mission</b>	
<b>Date prévisionnelle de début de la mission</b>	
<b>Superviseur directe</b>	Equipe de gestion du projet JEM II
<b>Supervision globale</b>	
<b>Date d'ouverture des offres</b>	
<b>Date de clôture des offres</b>	

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est l'organisme des Nations Unies en charge des questions liées aux migrations. Elle est de ce fait attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société.

Elle œuvre de concert avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels croissants de la migration, améliorer la compréhension des questions migratoires, encourager le développement économique et social par la migration et préserver le bien-être et les droits humains des migrants.

Installée au Burkina Faso en 2003, l'OIM travaille de concert avec le gouvernement afin d'assurer une meilleure réponse aux défis de la gouvernance migratoire. En étroite collaboration avec les autorités burkinabè, les partenaires locaux et internationaux et la société civile, l'action de l'OIM se matérialise à travers différents programmes concernant principalement la protection et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité, l'assistance au retour volontaire et la réintégration socioéconomique des migrants de retour, le renforcement de capacités techniques et opérationnelles en matière de sécurité et de gestion des frontières, la cohésion sociale et la consolidation de la paix, les campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière, l'appui dans la formulation des politiques migratoires, la lutte contre la traite des êtres humains, la promotion du développement économique et social par la migration.

En lien avec la migration et le développement, la mission pays de l'OIM au Burkina Faso a bénéficié d'un financement de l'Italie à travers l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) pour mettre en œuvre une seconde phase du projet de « **renforcement de l'employabilité et de l'entreprenariat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière** ». Cette phase se veut une consolidation des acquis de la première et une mise à l'échelle à travers l'augmentation du nombre de bénéficiaires dans le Centre-Est et l'élargissement à deux nouvelles régions à savoir les régions du Centre-Sud et Plateau Central.

Ce projet, aussi appelé « **Jeunesse Emploi et Migration (JEM) II** » a pour objectif de renforcer les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les personnes handicapées résidants dans les régions du Centre-Est, du Centre-Sud et du Plateau Central à travers des renforcements de capacités et la création d'activités génératrices de revenus. Il vise à contribuer à terme à réduire la migration irrégulière en améliorant la situation socio-économique des jeunes qui par manque d'opportunités d'emplois dans leurs localités s'adonnent à la migration irrégulière. Le projet entend contribuer au développement du capital humain et la dynamisation des secteurs porteurs au niveau local et la création d'emplois. Aussi il contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) principalement les objectifs 4.4, 5.4 et 8.5 sur les aspects liés à l'autonomisation, l'emploi des jeunes y compris les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

Le projet, est structuré en quatre composantes à savoir : i) les activités de sensibilisation, ii) l'étude sur les créneaux porteurs, iii) les formations/coaching en entrepreneuriat et iv) l'octroi

du financement aux promoteurs. Les présents termes de références, s'inscrivent dans le cadre de la troisième composante dont les actions renvoient au résultat 3 du projet libellé comme suit : « *Les bénéficiaires du projet ont accès au crédit pour la mise en œuvre des AGR suivant les connaissances acquises* ». Les actions y afférentes visent à permettre la poursuite des activités d'appui non financier proposé par JEM II. Ces dernières combinent des formations en entrepreneuriat (élaboration d'un business plan, gestion, éducation financière, esprit d'entreprise, etc.) et un accompagnement individuel (coaching qui est en cours de mise en œuvre par des ONG partenaires) définis selon les besoins des jeunes bénéficiaires. S'agissant des formations en entrepreneuriat elles sont destinées à contribuer à la construction des capacités entrepreneuriales et à renforcer les possibilités d'autonomisation socioéconomiques des 700 jeunes (y compris les femmes et les personnes vivants avec un handicap) sélectionnés par le projet JEM II dans les régions du Centre Sud et du Plateau Central.

Dans l'optique de soutenir les efforts du Gouvernement du Burkina Faso dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'insertion socioéconomique des jeunes, l'OIM entend recruter des prestataires de services de formateurs pour assurer des formations en entrepreneuriat et de l'élaboration de plans d'affaires individuels et collectifs au profit de 700 jeunes répartis dans les régions du Centre Sud et du Plateau Central.

## **II. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

D'une façon générale, les sessions de formations en entrepreneuriat ont pour but de permettre aux 700 jeunes auto-entrepreneurs du projet JEM II, d'acquérir des connaissances exactes sur les notions et concepts clés de l'entreprise, sa constitution, sa gestion et les compétences requises pour devenir des entrepreneurs réussis. Aussi, elles devront favoriser la réussite des projets entrepreneuriaux dans la durée et accompagner les auto-entrepreneurs à développer les plans d'affaires individuels et collectifs afin de mieux les préparer à gérer efficacement leurs activités.

Les sessions de formations en entrepreneuriat visent de façon spécifique à :

- Renforcer les compétences entrepreneuriales et de gestion de 700 auto-entrepreneurs jeunes et femmes y compris les personnes vivant avec un handicap de JEM II sur les modules en création et gestion de projet, organisationnelle, administrative, financière et comptable, au développement personnel, éducation financière et autres modules nécessaires. Le manuel de formateurs harmonisé lors de la première phase du projet sera utilisé à cet effet.
- Permettre aux jeunes auto-entrepreneurs d'identifier des domaines d'activités porteurs et d'opportunités viables pour la création ou renforcement de leurs activités entrepreneuriales sur la base des résultats des études sur les créneaux porteurs d'emplois réalisés par JEM II, dans les régions du Centre Sud et du Plateau Central,
- Elaborer les plans d'affaires individuels et collectifs des activités porteuses de revenus retenues par les auto-entrepreneurs à la suite de la présentation des résultats des créneaux porteurs d'emplois.
- Partager des outils et des moyens accessibles et adaptés au profil des jeunes auto-entrepreneurs de JEM II pour développer la culture entrepreneuriale.

### **III. LES RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION**

A l'issu desdites formations, les résultats suivants sont attendus

- Les compétences entrepreneuriales et de gestion de 700 auto-entrepreneurs jeunes et femmes y compris les personnes vivant avec un handicap de JEM II sont renforcées en s'appuyant sur le manuel des formateurs harmonisés par JEM I à travers les modules en création et gestion de projet, organisationnelle, administrative, financière et comptable, au développement personnel, éducation financière et autres modules nécessaires.
- Les jeunes auto-entrepreneurs de JEM II d'identifier des domaines d'activités porteurs et d'opportunités viables pour la création ou renforcement de leurs activités entrepreneuriales grâce aux orientations des études sur les créneaux porteurs d'emplois réalisés par JEM II, dans les régions du Centre Sud et du Plateau Central.
- Les plans d'affaires individuels et collectifs en cohérence avec les activités porteuses de revenus sont élaborés au profit des bénéficiaires des formations en entrepreneuriat.
- Des outils et des moyens accessibles et adaptés au profil des jeunes auto-entrepreneurs de JEM II leurs sont partagés pour développer la culture entrepreneuriale.

### **IV. RESPONSABILITES DES PRESTATAIRES DE SERVICES**

Sous la supervision directe de l'équipe de gestion du projet JEM II, les prestataires de services pour les formations en entrepreneuriat et de l'élaboration de plans d'affaires au profit des 700 auto-entrepreneurs jeunes et femmes bénéficiaires du projet JEM II retenus auront pour responsabilités de :

- Constituer une équipe qualifiée et expérimentée pour assurer les sessions de formations en entrepreneuriat dans les localités des régions du Centre Sud et du Plateau Central devant les abriter
- Disponibiliser du matériel didactique (papier Craft, marqueurs, scotch en papier, vidéo projecteur) pour animer chaque session de formation.
- Aider les jeunes auto-entrepreneurs à mieux appréhender la notion d'entreprise et à trouver des techniques et des outils pour un pilotage efficace de leurs micro-entreprises.
- Tenir sous forme de module une présentation des créneaux porteurs d'emplois et les opportunités identifiés dans chacune des deux régions par les deux études réalisées par JEM II au profit des jeunes auto-entrepreneurs bénéficiaires
- Constituer une équipe d'experts en développement de plans d'affaires pour l'élaboration qualitative de 130 plans d'affaires dont 65 dans chacune des deux régions répartis comme suit : 50 plans d'affaires pour les promoteurs individuels et 15 plans d'affaires collectifs pour sociétés coopératives. Les canevas classiques disponibles seront utilisés à cet effet.
- Sensibiliser les auto-entrepreneurs sur la culture entrepreneuriale, le développement endogène et la conduite d'une entreprise coopérative.

- Collecter des données pré et post formation sur les connaissances acquises par les participants sur la base des outils définis de commun accord avec l'équipe projet.
- Définir et proposer des documents sur la stratégie de suivi post formation en entrepreneuriat des bénéficiaires dans la dynamique du coaching.

## **V. LES LIVRABLES**

Les livrables suivants sont attendus des prestataires de services pour les formations en entrepreneuriat et de l'élaboration de plans d'affaires au profit des 700 auto-entrepreneurs jeunes et femmes bénéficiaires du projet JEM II :

- Un rapport de démarrage après sélection comportant la méthodologie de déroulement des sessions de formations en entrepreneuriat et d'élaboration des plans d'affaires assortie d'un calendrier de conduite intégrale de la mission.
- Des documents sur la stratégie de suivi de la formation (en fin de mission)
- Soumission des plans d'affaires individuels et collectifs corrigés et validés conformément aux canevas proposés par le projet JEM II (en fin de mission)
- Un certificat de participation décerné à chaque jeune participant à la formation (en fin de mission)
- Les données des d'évaluations pré et post session de formation sont mises à la disposition de l'équipe projet.
- Un cahier des participants à remettre à chaque participant à la fin des sessions
- Un rapport de mission sur les sessions de formations en entrepreneuriat mettant en exergue le niveau d'évolution des connaissances des apprenants à travers l'administration de questionnaires pré et post sessions de formation en trois versions dont deux physiques et une numérique.

## **VI. METHODOLOGIE**

Les prestataires de services légaux soumissionnaires devront fournir un projet de méthodologie précisant le niveau de compréhension de la mission, l'aptitude de conduite de la mission, présenter comment les activités comprenant d'une part les sessions de formations en entrepreneuriat d'une part et de l'élaboration des plans d'affaires d'autre part seront réalisées pour atteindre les résultats et de même que la stratégie tout en décrivant les moyens techniques et humains, ainsi qu'un calendrier réaliste prenant en compte : la préparation (mobilisation des jeunes à former), le déroulement des sessions de formations en entrepreneuriat (pour une durée 06 jours maximum) et enfin l'élaboration, la transmission et validation des plans d'affaires. Les candidatures en consortium sont éligibles, acceptées et encouragées.

En outre, les prestataires de services légaux soumissionnaires devront privilégier la pédagogie des adultes et une méthode participative en s'appuyant sur les expériences et le savoir-faire des participants. Ils tiendront compte des éventuelles disparités du niveau d'instruction des apprenants et adapter les techniques de formation et la pédagogie tout en utilisant un langage accessible à tous(tes) notamment le mooré et le kassena pour les localités de la région du Centre Sud et le mooré pour celles de la région du Plateau Central.

La démarche pédagogique des sessions de formation en entrepreneuriat devra comporter beaucoup d'exercices pratiques afin d'assurer l'assimilation du contenu théorique, de tout le

processus de la démarche de participation citoyenne ainsi que du rôle de l'animateur en la matière et des outils de formation/sensibilisation. S'agissant de l'élaboration des plans d'affaires elle doit adopter une approche pragmatique sous format B to B, adaptée, cohérente et participatives des jeunes auto-entrepreneurs afin d'apporter une valeur ajoutée et singulière pour chaque plan d'affaire élaboré.

## VII. PROFIL DES BENEFICIAIRES ET CONSTITUTION EN LOTS

Les 739 jeunes devant bénéficier des formations en entrepreneuriat et du développement de leurs plans d'affaires ont été sélectionnés en amont par le projet JEM II et sont répartis comme suit :

- 100 jeunes (dont 50 dans la région du Centre Sud et 50 dans celle du Plateau Central) porteurs de projets individuels.
- 600 jeunes (dont 300 dans chacune des deux régions) porteurs de projets collectifs à travers 30 sociétés coopératives, soit 20 personnes par SCOOP.

Au demeurant la cible est composite, majoritairement non scolarisée ainsi les activités d'accompagnement devront être adaptées aux spécificités de chaque catégorie de personne. Dans cette dynamique, le projet a pu répartir les jeunes sélectionnés en trois catégories. Ces différentes catégories ont des besoins et des attentes différentes en entrepreneuriat et aux activités génératrices de revenus.

- **Débutant** : ce sont généralement des jeunes en individuel ou des coopératives/regroupements de jeunes qui sont en inactivité. Ils ont une idée de projet peu ou pas précise. La priorité pour cette catégorie est de les accompagner à clarifier/construire leur projet et ensuite acquérir les compétences nécessaires pour le développement de leurs business plans.
- **Jeunes pousses** : Il s'agit ici de jeunes en individuel ou de coopératives/regroupements qui ont commencé une activité économique mais à faible échelle. Ils ont besoin de renforcer la vision de leur activité à moyen terme, construire un business plan en conséquence et renforcer leurs capacités en gestion/management
- **Etablis** : il s'agit de jeunes en individuel ou de coopératives/regroupements qui ont commencé leur activité depuis plus de 2 ans. Ils ont une bonne expérience de leur activité mais aussi souvent dans le crédit. Ils ont besoin de renforcer leurs capacités commerciales et de gestion.

Le présent appel comporte 02 lots principaux en cohérence avec les deux régions d'intervention du projet JEM II. Chaque lot est constitué des jeunes auto-entrepreneurs résidents dans les communes respectives de chaque région et sont regroupés par cohorte composée entre 21 à 35 jeunes (y compris les promoteurs individuels et collectifs) par session de formation pour une durée de six (06) jours conformément au tableau ci-dessous. Aussi, chaque lot étant exclusif les prestataires de services intéressés ne peuvent pas soumissionner aux deux lots à la fois.

Dans la même dynamique, chaque lot attribué impliquera l'élaboration de 65 plans d'affaires pour les jeunes auto-entrepreneurs concernés dont 50 plans d'affaires pour les promoteurs

individuels et 15 plans d'affaires pour les sociétés coopératives conformément aux canevas adaptés.

Constitution en lots	Province	Communes abritant les sessions de formations en entrepreneuriat	Nombre de sessions planifié	Nombre de participants	Bénéficiaires individuels	Bénéficiaires collectifs - SCOOP
LOT 1	Oubritenga	Absouya	3	82	2	80
		Ziniaré	4	86	26	60
	Ganzourgou	Zorgho	2	48	8	40
		Saologo	1	20		20
		Meguet	1	22	2	20
		Zam	1	21	1	20
		Zoungou	1	22	2	20
	Kourwéogo	Boussé	1	28	8	20
		Laye	1	21	1	20
				<b>15</b>	<b>350</b>	<b>50</b>
LOT 2	Nahouri	Po	1	21	1	20
		Guiaro	1	21	1	20
		Tiébébé	3	70	10	60
	Bazèga	Toécé	1	33	3	40
		Gaongo	1	21	1	20
		Kayao	1	21	1	20
		Doulougou	1	21	11	0
	ZOUNDWEOGO	Bindé	1	27	8	20
		Manga	3	94	13	80
		Nobéré	1	21	1	20
			<b>14</b>	<b>350</b>	<b>50</b>	<b>300</b>



## **VIII. QUALIFICATIONS COMPETENCES ET EXPERIENCES**

Les prestataires de services soumissionnaires devront prouver une bonne connaissance des réalités locales des régions du Centre Sud et du Plateau Central. Une revue des expériences antérieures et de leurs principaux enseignements devront être fournies pour mettre en exergue leur expérience. En outre, le dispositif opérationnel devra intégrer les services d'un chef de mission et d'un nombre conséquent d'experts juniors (techniciens) comme suit :

- ✓ Un Expert Sénior, chef de mission titulaire d'un diplôme de niveau bac+5 au moins en science sociale ou tout autre diplôme jugé équivalent et justifiant d'au moins cinq (05) années d'expériences dans la coordination de missions d'appui-conseils aux petites et moyennes entreprises particulièrement, de formation et/ou de suivi accompagnement des entreprises en milieu rural, d'associations ou d'organisations professionnelles. Il doit en outre avoir des références solides en matière de renforcement des capacités des PME qui interviennent de préférence en milieu rural ;
- ✓ Des formateurs juniors (techniciens) et experts en développement de plans d'affaires devront avoir les qualifications et expériences suivantes :
- ✓ Avoir un diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en science sociales et principalement dans les domaines pertinents de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- ✓ Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la formation dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- ✓ Une expérience professionnelle dans les domaines spécifiques de : l'entrepreneuriat et d'élaboration de plans d'affaires ;
- ✓ Une bonne compréhension des questions de genre, d'emploi jeune, d'insertion socioéconomique et de l'autonomisation des femmes et jeunes filles ;
- ✓ Une bonne maîtrise du Français ;
- ✓ Être motivé et disponible durant toute la période de l'étude
- ✓ Avoir un esprit et des capacités d'écoute et de travail en équipe ;
- ✓ Une maîtrise des langues locales (Mooré et en Kasséna) des zones d'interventions du projet
- ✓ Une expérience de travail avec des Agences du système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso sera un avantage.

## **IX. PRESENTATION DES OFFRES ET CRITERES DE SELECTION**

Les offres techniques devront obligatoirement contenir les rubriques suivantes :

- Une lettre de soumission de l'offre technique adressée à madame la cheffe de mission de l'OIM au Burkina Faso indiquant clairement le lot choisi ;
- Une présentation succincte de la structure et des expériences similaires avérées ;
- Une note de compréhension de la mission ;
- La méthodologie proposée pour la réalisation des sessions de formation en entrepreneuriat et de l'élaboration des plans d'affaires ;
- Le plan de travail et les délais d'exécution ;
- La stratégie de prise en compte du genre et des personnes vivant avec un handicap ;
- Les moyens logistiques disponibles pour l'activité ;
- Les CV du personnel affecté au projet. Ils doivent mettre en évidence les qualifications et expériences pertinentes dans les champs couverts par la mission et les références professionnelles pour des missions similaires ;
- Lettre de motivation.

Les offres financières devront obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Une lettre de soumission de l'offre financière adressée à madame la cheffe de mission de l'OIM au Burkina Faso ;
- Une offre financière (en Francs CFA, HT et TTC) indiquant tous les coûts de mise en œuvre, honoraires des membres de l'équipe et autres frais requis. La proposition financière doit être soumise dans un dossier séparé, clairement nommée proposition financière. Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.

Veillez noter que les offres qui ne respecteront pas cette ossature seront écartées.

### **Critères de sélection :**

La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 comme suit :

- Expertise de l'équipe affectée à la tâche : 35%
- Méthodologie, adéquation aux objectifs et au calendrier du plan d'exécution : 25%
- Connaissance du contexte et de la zone d'intervention : 10%
- Offre financière 30%.

### **Méthode d'évaluation des offres :**

Seules les candidatures ayant obtenu pour l'analyse technique une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenus.

La méthode d'évaluation qui sera utilisée pour l'analyse financière est celle du meilleur rapport qualité/prix (**offre la moins distante et techniquement qualifiée**).

### **Autres informations utiles :**

- Processus d'approbation requis pour certifier l'atteinte des résultats et les paiements ;
- Le paiement sera effectué de manière progressive et à la fin de chaque étape après certification faite sur la base de la satisfaction des services fournis par les prestataires de services légaux retenus.

### **X. PROCEDURES DE SOUMISSION**

Le/les prestataire de services intéressé(s) sont invités à soumettre un dossier comprenant obligatoirement les éléments suivants :

Les dossiers devront être envoyés sous plis fermé (version physique) au siège de l'OIM sis à Ouaga 2000 avec la mention « **Recrutement de prestataires services pour les formations en entrepreneuriat et élaboration de plans d'affaires au profit des jeunes et femmes bénéficiaires du projet JEM II dans les régions du Centre Sud & du Plateau Central** » et en version numérique à l'adresse : [bfproc@iom.int](mailto:bfproc@iom.int) au plus tard le 04 septembre 2023.

Veillez noter que :

- Les dossiers envoyés après la date limite ne seront pas acceptés ;
- Seuls les dossiers complets comportant les documents authentiques seront pris en considération ;
- Seules les candidatures retenues seront contactées pour la suite de la procédure.